

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLERES
Procès-verbal de la réunion du 17 février 2021 à 18 H 00

Noms	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme Nathalie THIERRY	X			
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Armelle DUBEC	X			
Mme Sandrine TOURMENTE		X		
Mme Dominique HAVET	X			
Mme Frédérique DELGÉRIE-CITERNE			X	à Mme THIERRY Nathalie
M. Jean-Marie DUCASTEL	X			
M. Cyrille ROHMER	X			
Mme Ginette PICARD	X			
Mme Christiane BARDOUL			X	à Mme VAUTIER Françoise
M. Jacky ROUSSEL	X			
Mme Madeleine ÉDOUARD	X			
Mme Lucie DUPRÉ	X			
Mme Pierrette MERLET	X			
M. Jacques PAIN	X			

Secrétaire de séance : Mme DUBEC Armelle

1° - BANQUE ALIMENTAIRE DE ROUEN :

Au cours de l'exercice du 1er Octobre 2019 au 30 Septembre 2020, l'association Solidarité du secteur de Clères a distribué 5 379 kg de denrées alimentaires, qui correspond à une valeur commerciale de 17 966 € représentant 10 758 repas. L'association sollicite le CCAS, afin d'obtenir une subvention au moins égale à 699 €.

Les membres du CCAS, à l'unanimité des membres présents, **autorisent** Mme la Présidente à verser une subvention pour un montant de 699 €, pour l'année 2021 et décident d'inscrire la dépense au budget 2021.

2° - DEPARTEMENT : FONDS SOLIDARITE LOGEMENT :

Le Fonds de Solidarité Logement accorde dans des conditions définies par un règlement intérieur, des aides financières sous forme de cautionnements, prêts ou avances remboursables, subventions aux personnes qui entrent dans un logement locatif ou résidents de logements-foyer, se trouvant dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer, des charges, des frais d'assurance locative, frais fournitures d'eau.

Le Département propose la signature d'une convention de contribution financière. Montant de la contribution : 0.76 € par habitant, soit 1 052.60 € (1 385 habitants x 0.76 €). (En attente de la convention)

Les membres du CCAS, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement **autorisent** Mme la Présidente à signer la convention de contribution financière au Fonds de Solidarité Logement et à verser la somme de 1 052.60 €, pour l'année 2021 et décident d'inscrire la dépense au budget 2021.

3° - DEPARTEMENT : FONDS D'AIDE AUX JEUNES :

Le Fonds Aide aux Jeunes a apporté en 2019 une aide à 817 jeunes habitants de la Seine-Maritime (hors territoire de la Métropole Rouen-Normandie), que ce soit en termes de soutien à leur projet d'insertion (mobilité, permis de conduire, formation, emploi...) ou d'aide de 1ère nécessité, pour un montant global de 344 294 €.

Le Département sollicite la Commune de Clères pour participer au financement de ce dispositif, à hauteur de 0.23 € par habitant, soit 318.55 € (1 385 habitants x 0.23 €). (En attente de la convention)

Les membres du CCAS sollicitent la Mairie pour une communication accentuée envers les jeunes de Clères sur les aides qu'ils peuvent prétendre auprès du département de la Seine-Maritime (Fond d'Aide aux Jeunes).

Les membres du CCAS, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement **autorisent** Mme la Présidente à signer la convention de contribution financière au Fonds d'Aide aux Jeunes, et à verser la somme de 319 €, pour l'année 2021 et décident d'inscrire la dépense au budget 2021.

4° - ASSOCIATION SOLIDARITE SECTEUR CLERES :

Chaque année, l'association Solidarité du Secteur de Clères sollicite la Commune de Clères pour le règlement d'une cotisation. Cette année, le montant est de 40.00 €.

Les membres du CCAS, à l'unanimité des membres présents, **autorisent** Mme la Présidente à verser une cotisation pour un montant de 40 €, pour l'année 2021 et décident d'inscrire la dépense au budget 2021.

5° - AIDES FINANCIERES :

- a) Personne élevant seule son enfant, sollicitation du CCAS pour obtenir le tarif réduit des repas cantine de son enfant.
Repas tarif plein : 3,40 €
Repas tarif réduit : 1,20 €
La différence de prix est prise en charge par le budget CCAS.

La personne concernée a déménagé, le dossier n'a donc pas été présenté.

6° - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET DU COMPTE DE GESTION 2020 :

Tous les documents relatifs au Compte Administratif 2020 étant sur la table, Mme le Maire quitte la séance, Mme VAUTIER Françoise, Doyenne de l'Assemblée, prend la présidence.

Mme VAUTIER annonce les résultats de l'exercice 2020, à savoir :

Dépenses de fonctionnement :

→ Aides (art. 6562) :	476,00 €
→ Subventions organismes publics (art. 6573)	1 046,50 €
→ Subventions organismes privés (art. 6574) :	967,00 €
TOTAL	2 489.50 €

Recettes de fonctionnement :

→ Subvention Commune (art. 7474) :	2 500,00 €
TOTAL	2 500.00 €

Soit un excédent 2020 de :	10,50 €
Excédent antérieur reporté (2019) :	594,84 €

Résultat de Clôture 2020 : **605,34 €**

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré valablement, **approuvent** le compte administratif 2020 tel que présenté. Mme la Présidente reprend la présidence de l'Assemblée et présente le compte de gestion 2020, édité par Monsieur le Receveur, qui présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2020.

Les membres du CCAS, à l'unanimité des membres présents, **approuvent** le compte de gestion 2020.

7° - AFFECTATION DES RESULTATS 2020 :

L'affectation de résultats 2020 est à reporter sur le budget primitif 2021.

Excédent antérieur (2019) :	594,84 €
Excédent 2020 :	10,50 €
	605,34 €

Mme la Présidente propose de reporter au budget primitif 2021, la somme de 605,34 € (arrondi à 605,00 €), à l'article R.002 (résultat de fonctionnement reporté recettes).

Les membres du CCAS, après en avoir délibéré valablement, **autorisent** Mme la Présidente à reporter la somme de 605,34 € (arrondie à 605,00 €) au budget primitif 2021, à l'art. R 002.

8° - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Proposition de budget 2021 :

ART.	OBJET	BP 2020 VOTE	BP 2020 RÉEL	BP 2021 PROPOSITIONS	BP 2021 VOTE
6561	Secours urgence		---		1000.00
6562	Aides (cantine...)	1 175.00	476.00	994	994.00
6568	Autres aides	---	---	---	---
6573	FSL FAJ	1 053.00	1 046.50	1 053.00 319.00	1053.00 319.00
6541	Créances admises en non-valeur	---	---	---	---
6574	Cotisation. Solidarité Secteur Clères	35.00	35.00	40.00	40.00
6574	Subv. Banque Alimentaire	932.00	932.00	699.00	699.00
TOTAL DEPENSES		3 195.00	2489.50	3 105.00	4 105.00
002	Excédent reporté	595.00		605.00	605.00
002	Déficit reporté				
70878	Remb. par autres redevables	---	---		

7474	Subv. Commune	2 500.00	2 500.00	2 500.00	3 500.00
7713	Dons	100.00	--		
TOTAL RECETTES		3 195.00	2 500.00	3 105.00	4 105.00

Après discussion, les membre du CCAS sollicitent à l'unanimité une augmentation de la subvention communale sur le budget 2021, passant de 2500 € à 3500 € ; afin de pouvoir répondre aux éventuelles demandes qui se présenteront.

La séance est levée à 19 H 15.